La Ville de Terrebonne est à la recherche d'un(e) expert(e) dans le domaine de l'audit pour siéger à titre de membre indépendant au sein du Comité de vérification.

Mission du comité de vérification :
Le comité de vérification prend connaissance du rapport annuel du vérificateur général et du suivi du plan d'action de la Ville pour assurer la mise en application des recommandations qui y sont formulées.

Le comité formule au conseil municipal des avis sur les demandes, constatations et recommandations du vérificateur général. Il informe également le vérificateur général des intérêts et préoccupations du conseil sur sa vérification des comptes et affaires de la municipalité.

Mandats du comité de vérification :

- Agir à titre d'intermédiaire entre le vérificateur général (VG) et le conseil municipal (CM) ;
- Prendre connaissance des objectifs et orientations du plan de vérification proposé par les auditeurs externes (AE) et le vérificateur général (VG) ;
- Prendre connaissance du rapport de l'auditeur externe sur les lacunes et faiblesses constatées lors de l'audit des états financiers ;
- Prendre connaissance des prévisions budgétaires du bureau du vérificateur général ;
- Prendre connaissance du rapport financier consolidé de la Ville incluant les rapports de l'auditeur externe et du vérificateur général, le rapport du taux global de taxation réel avant son dépôt au conseil municipal ;
- Assurer le suivi des plans d'action pour mettre en application les recommandations suite à l'audit du vérificateur général et de l'auditeur externe, tels qu'élaborés par la direction générale et les directions concernées.

Responsabilités des membres indépendants :

- Prendre connaissance de la mission et des mandats du Comité, faire les commentaires et recommandations afin de les modifier pour les rendre conformes à la réalité ;
- Partager leurs expériences, expertises et connaissances avec les autres membres du comité ;
- Participer activement aux réunions du comité et à la réalisation de ses mandats.

Composition :

- 3 membres du Conseil municipal avec droit de vote ;
- 2 membres indépendants sans droit de vote.

Profil recherché pour les membres indépendants :

- Avoir une connaissance de l'audit ;
- Être familier avec les normes de préparation des états financiers ;
- Avoir une compréhension du rôle d'un vérificateur général ;
- Avoir une expérience en comptabilité municipale ou jugée équivalente serait un atout ;
- Avoir une expérience en vérification ;
- À compétences équivalentes, les résidents de la Ville de Terrebonne seront priorisés.

Durée du mandat
Le mandat des membres indépendants est de deux (2) ans avec possibilité d'un renouvellement.

Date d'entrée en fonction
Pour la première rencontre de 2021 celle-ci est prévue le mercredi 29 septembre à compter de 8h30.

Nombre de rencontres annuelles
Cinq (5) rencontres sont prévues annuellement.

Durée des rencontres
Entre 2 et 3 heures

Rémunération
La rémunération du membre indépendant est fixée à 100 $ par présence à une séance.

Procédure afin de soumettre sa candidature
Les personnes intéressées sont invitées à faire suivre leur curriculum vitae, accompagné d'une lettre de motivation expliquant leur intérêt pour ce mandat, au plus tard le 31 août 2021 à l'adresse suivante:

Nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca
Ou par la poste à la :
Ville de Terrebonne
Nathalie Reniers
513, montée Masson
Terrebonne Québec, J6W 2Z2

La Ville de Terrebonne souscrit au principe d'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature.
Nous vous remercions de votre intérêt, mais veuillez noter que nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.